

"Paroles d'élèves"

ARTICLE 1

Dans le cadre des 20 ans de l'académie, le Rectorat de la Guadeloupe, en partenariat avec Réseau CANOPE, organise un concours de production audiovisuelle de 3 minutes maximum.

ARTICLE 2

Ce concours est ouvert à tous les élèves de l'académie.

La participation d'adultes à la réalisation se limitera donc à l'encadrement des élèves durant ces activités.

ARTICLE 3

Un lycéen ou un groupe de lycéens peut en toute autonomie présenter sa production sous couvert de son chef d'établissement. Les productions des écoliers et des collégiens seront présentées par leurs enseignants.

ARTICLE 4

Le concours consiste à réaliser un vidéogramme répondant aux normes établies pour l'une des catégories suivantes :

1) « Mon école rêvée » (réservé aux écoliers du premier degré)

2) « Mon collège rêvé » (réservé aux collégiens)

3) « Paroles d'élèves » (réservé aux lycéens)

Voir sur la fiche jointe les critères de recevabilité.

ARTICLE 5

Les productions seront présentées sur CD, DVD, clé USB ou par Internet (elain.montout@reseau-canope.fr via Wetransfer par exemple) afin de permettre une projection sur grand écran dans de bonnes conditions et un archivage informatique. La fiche technique ci-jointe, dûment complétée, sera retournée avec chaque production.

ARTICLE 6

La date limite pour la remise des productions est fixée au **vendredi 6 octobre 2017**.

Chaque production aura obligatoirement sa fiche technique.

ARTICLE 7

Le jury, composé de personnels de la DAAC, CLEMI, CANOPE et de professionnels du cinéma, se réunira pour décerner un prix dans chaque catégorie. Les résultats seront envoyés aux établissements inscrits. Une remise des prix sera organisée à cet effet le vendredi 20 octobre 2017 dans le cadre des assises de l'éducation.

ARTICLE 8

Le Rectorat se réserve tous droits de copie et de diffusion publique ou privée à des fins pédagogiques.